

Remise des Prix d'Excellence 2018

Jeudi 19 juillet à 18h, à l'Hôtel de la province Sud



La province Sud encourage et récompense les étudiants de premier et deuxième cycles en formation initiale qui méritent une distinction au regard de l'excellence de leur parcours scolaire ou universitaire depuis l'obtention du bac. Quarante étudiants, ressortissants de la province Sud et ayant obtenu une note au moins égale à 14/20, recevront un prix d'excellence d'une valeur de 200 000 francs, jeudi 19 juillet à 18h, à l'Hôtel de la province Sud.

Depuis sa création en août 2006, le nombre de candidats au Prix d'Excellence a fortement progressé. En 10 ans, 467 dossiers de candidatures ont été traités par le Bureau d'Information et d'Aides aux Etudiants de la province Sud. 67 % ont reçu un avis favorable du jury, soit un soutien financier total aux jeunes diplômés de 63,4 millions de francs.

- **Les candidatures 2017**

Cette année, 89 demandes, toutes en ligne via le site de la province Sud, ont été déposées : ce qui constitue l'année record en termes de nombre de candidatures.

- La moyenne d'âge des lauréats est de 22 ans
- L'effectif est composé de 62% de femmes
- La majorité des candidats (64%) ont obtenu leur diplôme d'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie.
- 10 candidats sont, ou ont été, bénéficiaires d'une aide aux études supérieures de la province Sud.

Cette année, sur les 40 lauréats, les diplômes obtenus sont :

- 10 BAC + 2
- 14 BAC + 3
- 16 BAC + 5

La moyenne des notes varie de 18 à 14 sur 20.

- **Les critères de participation au prix d'excellence**

- Etre de nationalité française
- Etre résident de la province Sud
- Avoir obtenu son baccalauréat (ou équivalence) en Nouvelle-Calédonie
- Ne pas avoir redoublé l'année sanctionnée par le diplôme
- Excellence du parcours scolaire
- Avoir obtenu une moyenne supérieure à 14/20 à l'un des diplômes suivants : BTS, diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou diplôme d'une école dépendante ou reconnue par l'Etat
- Avoir obtenu le diplôme dans le cadre d'une formation initiale non rémunérée
- Ne jamais avoir bénéficié de ce prix.

Tout savoir sur les aides de la province Sud après le bac : <https://www.province-sud.nc/rentree-scolaire-postbac>

Pour plus de renseignements :
Ludvina Hmeun, directrice de la Communication de la province Sud, au 20 31 07
Ou Christine Corral au 20 31 06.